

Constats du CALQ

14 ans d'ententes régionales pour les arts et les lettres - un bilan

NUMÉRO 23 - MAI 2016





Histoire de mâchoires, présentée au Théâtre Hector-Charland en janvier 2012, est une œuvre chorégraphique de Julie Boisvert qui conjugue la danse et le dessin. // PHOTO : Flavia Majlis

Introduction

La mission du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, la production artistique et littéraire, en plus d'en favoriser la diffusion et le rayonnement. Depuis ses débuts, le CALQ est attentif au développement des arts et des lettres partout sur le territoire, particulièrement en dehors des grands centres que sont Montréal et Québec pour favoriser une répartition équilibrée des ressources. Soutenir les artistes et les écrivains professionnels en région est crucial afin qu'ils puissent y œuvrer et s'épanouir, stimulant de ce fait la vitalité artistique régionale et l'essor culturel des communautés. Durant ces quatorze dernières années, le CALQ a architecturé son soutien selon les différentes réalités régionales en synergie avec les intervenants locaux.

Au fil des ans, le CALQ s'est doté de mécanismes afin de diversifier les sources de financement en soutien à la pratique artistique professionnelle. Le but était d'appuyer le dynamisme culturel des communautés en fonction de leurs particularités propres tout en préservant les acquis artistiques et organisationnels sur le territoire. En accord avec la politique gouvernementale de développement régional du début des années 2000, les ententes régionales du CALQ sont devenues un modèle de partenariat porteur. Pour chaque entente, les partenaires déterminent un programme établissant la nature des investissements, parfois ciblés autour de clientèles particulières, ainsi que la périodicité appropriée. Les mécanismes d'évaluation et d'attribution sont encadrés par le CALQ.

À partir de 2001, le CALQ se lance dans une nouvelle ère de concertation avec la signature d'ententes de partenariats financiers impliquant différents acteurs locaux et régionaux, institutionnels et culturels. Il s'agit principalement des conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), qui cèderont la place aux conférences régionales des élus (CRÉ); de forums jeunesse; de municipalités régionales de comtés (MRC) ou de villes. Ces ententes sont pour la plupart renouvelées à échéance et donnent lieu à des cycles de financement qui permettent aux partenaires de réaffirmer leur adhésion et leurs investissements.

Au cours de ces quatorze années, différentes tendances artistiques, sociales, économiques et culturelles ont influencé les cycles de ces ententes qui ont permis d'adapter le financement à la dynamique culturelle et partenariale propre à chacune des régions. Le travail des artistes et des organismes artistiques, répartis à l'échelle du Québec, a été ainsi mis en valeur à l'échelle locale. Le rayonnement de ces œuvres et de ces artistes, porteurs d'identité, reflète ces tendances.

Sans vouloir occulter toutes ces particularités, le présent numéro des Constats du CALQ propose un survol de l'évolution de l'aide financière du CALQ et de celle de ses partenaires dans le cadre des ententes régionales. Il s'agit de faire ressortir quelques constantes, évolutions ou retombées significatives.

2031 projets
1278 artistes
243 organismes

24 M\$

1 Genèse d'un modèle de financement régionalisé

La chronologie des événements nous ramène au tournant des années 2000 lors de la signature des premiers accords de coopération entre le CALQ et les Conseils régionaux de la culture (CRC). Interlocuteurs privilégiés exprimant la voix du milieu culturel dans les différentes régions, les CRC ont été, et demeurent, un relais d'information dans la promotion des programmes du CALQ. Leur rôle sur le plan de la concertation régionale a été souvent déterminant dans le développement de nombreuses ententes.

Ainsi, entre 2001 et 2007, une première génération d'ententes régionales voit le jour dans 10 régions : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides et Centre-du-Québec.

L'arrivée des forums jeunesse a créé un mouvement propice aux investissements gouvernementaux destinés à la relève artistique. Ces sommes ont donné un souffle particulier à certaines ententes, notamment dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Le soutien à la relève artistique professionnelle devenait l'occasion d'une mobilisation de plusieurs partenaires autour d'un objectif commun et précis. D'autres régions ont suivi en inscrivant dans leur entente des objectifs stratégiques similaires. À titre d'exemple, le Bas-Saint-Laurent a choisi de cibler exclusivement les artistes de la relève âgés de 35 ans et moins dans l'intention de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres.

Certaines ententes ont également visé la consolidation d'organismes artistiques ayant une action structurante dans leur milieu, notamment auprès de partenaires municipaux.

Ces approches ciblées seront aussi inspirantes pour le CALQ dans les accords de nouveaux partenariats visant à soutenir la pratique artistique de créateurs issus de la diversité culturelle, des communautés inuites et des Premières Nations.

Modulables selon les réalités et les objectifs des partenaires, ces ententes, dans leurs objets et leurs raisons d'être, sont devenues incontournables, et les régions, y compris les grands centres, y trouvent leur compte.

En 2007, le gouvernement du Québec accorde au CALQ une enveloppe de 1,5 M\$ pour bonifier l'aide consentie dans le cadre des ententes régionales. Cette injection de fonds nouveaux permet alors la mise en œuvre d'un cycle renouvelé d'ententes auprès de 15 régions, dont 13 comportent désormais un soutien financier à la fois aux artistes et aux organismes artistiques. Cette année charnière fut marquée par la consolidation du financement de 145 projets d'organismes dont une majorité obtenait un financement sur trois ans. En 2010, le gouvernement accorde de nouveau au CALQ une somme de 800 000 \$ supplémentaires à son enveloppe annuelle destinée aux ententes

régionales avec les CRÉ, afin de diversifier les partenariats auprès des MRC, des CLD et des nouvelles municipalités interpellées par le renforcement d'organismes artistiques professionnels sur leur territoire. En 2015, une première entente est signée avec Laval, seule région n'en ayant pas bénéficié jusqu'à ce jour.

2 Évolution de l'aide financière accordée dans le cadre des ententes régionales

En quatorze ans de mise en œuvre des ententes régionales, le CALQ a versé 12,2 M\$ aux artistes et aux organismes de toutes les régions du Québec. De leur côté, les partenaires de chacun des territoires ont investi collectivement un montant équivalent s'élevant à 12 M\$. Ainsi, depuis 2001, les investissements issus des ententes régionales totalisent 24,2 M\$. Ces sommes ont permis de soutenir 1 283 projets d'artistes et d'écrivains et 748 projets d'organismes¹.

TABLEAU 1
Évolution des engagements annuels du CALQ et des partenaires dans le cadre des ententes régionales (2001-2002 à 2014-2015)

ANNÉES	CALQ	PARTENAIRES	TOTAL
2001-2002	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
2002-2003	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
2003-2004	360 458 \$	365 376 \$	725 834 \$
2004-2005	355 593 \$	366 757 \$	722 350 \$
2005-2006	396 102 \$	386 101 \$	782 203 \$
2006-2007	468 198 \$	471 190 \$	939 388 \$
2007-2008*	2 079 228 \$	960 545 \$	3 039 773 \$
2008-2009	538 208 \$	1 156 993 \$	1 695 201 \$
2009-2010	647 401 \$	1 261 030 \$	1 908 431 \$
2010-2011	1 308 929 \$	1 326 288 \$	2 635 217 \$
2011-2012	1 459 576 \$	1 433 113 \$	2 892 689 \$
2012-2013	1 403 034 \$	1 530 874 \$	2 933 908 \$
2013-2014	1 588 195 \$	1 206 812 \$	2 795 007 \$
2014-2015	1 324 155 \$	1 310 212 \$	2 634 367 \$
TOTAL	12 179 077 \$	12 025 291 \$	24 204 368 \$

* En raison de la bonification de 1,5 M\$ accordée au CALQ par le gouvernement du Québec, les montants comptabilisés en 2007-2008 comprennent des engagements pour les deux années suivantes. Dans ce contexte, plusieurs organismes se sont vu confirmer, en 2007-2008, des engagements sur trois ans.

1 Voir tableau 4.

3 Des retombées différentes selon les types de régions

Pour certaines régions, les sommes investies dans le cadre des ententes, en quatorze ans, ont représenté un levier important pouvant atteindre 26 % du soutien total accordé par le CALQ.

C'est le cas en Abitibi-Témiscamingue où 26 % des sommes accordées à la région sont liées à l'entente régionale. Elles seront de l'ordre de 25 % pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, de 21 % pour le Nord-du-Québec, de 20 % pour la Côte-Nord et de 19 % pour le Bas-Saint-Laurent.

Ces résultats semblent indiquer que la formule des ententes est profitable à long terme pour les régions éloignées. Dans une moindre mesure, elle apparaît également bénéfique pour les régions périphériques aux grands centres, telles que les Laurentides (17 %), la Mauricie (14 %), l'Outaouais (13 %) ou le Centre-du-Québec (12 %).

La particularité des ententes régionales est de soutenir, en marge des programmes réguliers du CALQ (liés à la recherche et la création, la production ou la diffusion, le perfectionnement et le rayonnement), des projets issus des créateurs et diffuseurs du milieu et ayant des retombées directes auprès des citoyens de ce milieu. En privilégiant les projets artistiques en lien avec la communauté, les ententes offrent des leviers financiers qui stimulent pleinement le dynamisme artistique et partenarial présent dans chaque territoire. Au cours des cinq dernières années, soit de 2010 à 2015, les efforts conjoints du CALQ et des partenaires ont permis d'injecter en moyenne 2,8 M\$ par année dans ce modèle de financement.

TABLEAU 2

Montants totaux accordés en quatorze ans d'ententes régionales, selon la région administrative (2001-2002 à 2014-2015)

Région administrative	TOTAL ENTENTES RÉGIONALES			AIDE TOTALE	% ENTENTES (CALQ+PART.)
	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES	\$ TOTAL	\$ CALQ	TOTAL CALQ
Bas-Saint-Laurent	1 387 941	1 578 959	2 966 900	15 609 876	19,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	520 353	448 851	969 204	20 955 162	4,6 %
Capitale-Nationale	1 157 535	1 079 492	2 237 027	167 141 625	1,3 %
Mauricie	838 777	1 200 994	2 039 771	14 267 149	14,3 %
Estrie	795 493	714 655	1 510 148	18 020 535	8,4 %
Montréal	2 026 786	953 158	2 979 944	686 292 811	0,4 %
Outaouais	429 969	524 379	954 348	7 195 701	13,3 %
Abitibi-Témiscamingue	975 815	974 981	1 950 796	7 505 436	26,0 %
Côte-Nord	291 642	271 982	563 624	2 831 170	19,9 %
Nord-du-Québec	110 000	34 330	144 330	693 256	20,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 040 000	965 000	2 005 000	8 067 820	24,9 %
Chaudière-Appalaches	142 500	310 000	452 500	6 329 766	7,1 %
Laval	-	-	-	6 744 091	0,0 %
Lanaudière	480 996	582 242	1 063 238	11 656 199	9,1 %
Laurentides	688 602	857 718	1 546 320	9 193 211	16,8 %
Montréal	773 215	889 548	1 662 763	25 461 293	6,5 %
Centre-du-Québec	519 453	639 002	1 158 455	10 002 884	11,6 %
TOTAL	12 179 077	12 025 291	24 204 368	1 017 967 985	2,4 %

Le tableau 3, ainsi que les tableaux 5 et 6 en annexe, présentent respectivement un portrait type des sommes accordées dans le cadre des ententes régionales pour quatre années représentatives. Ils montrent la progression des investissements depuis les débuts en 2001-2002 pour les bourses aux artistes et en 2003-2004 pour les subventions aux organismes. Les premières années marquent une augmentation du nombre de régions qui se stabilise à partir de 2010-2011, au gré des cycles d'ententes, souvent triennaux. Par la suite, le soutien financier devient plus substantiel, mais aussi plus ciblé.

TABLEAU 3

Évolution des engagements du CALQ et des partenaires dans le cadre des ententes régionales selon la région administrative

ENGAGEMENTS RÉGION ADMINISTRATIVE*	2001-2002		2006-2007		2010-2011		2014-2015	
	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES	\$ CALQ	\$ PARTENAIRES
Bas-Saint-Laurent	-	-	57 500	57 500	137 444	157 416	194 000	241 000
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	59 853	59 852	-	-	10 000	-
Capitale-Nationale	-	-	49 881	52 874	136 775	136 775	-	-
Mauricie	50 000	50 000	46 639	46 639	70 000	125 000	91 580	132 370
Estrie	-	-	50 000	50 000	41 049	40 000	80 000	60 000
Montréal	-	-	-	-	309 944	145 000	369 430	74 570
Outaouais	-	-	-	-	74 826	89 900	-	-
Abitibi-Témiscamingue	50 000	50 000	50 000	50 000	90 834	90 000	90 000	90 000
Côte-Nord	-	-	41 350	41 350	45 214	45 215	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	50 000	34 330
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	50 000	50 000	85 000	85 000	100 000	105 000
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	-	-	37 500	95 000
Laval	-	-	-	-	-	-	-	-
Lanaudière	-	-	-	-	47 250	47 250	108 918	210 166
Laurentides	-	-	-	-	124 571	168 711	-	-
Montérégie	-	-	-	-	113 898	163 897	107 727	88 226
Centre-du-Québec	-	-	62 975	62 975	32 124	32 124	85 000	179 550
TOTAL	100 000	100 000	468 198	471 190	1 308 929	1 326 288	1 324 155	1 310 212

* En 2014-2015, les régions de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et des Laurentides étaient en processus de renouvellement de leur entente respective et une première entente avec la région de Laval était en négociation.



Des maisons dans les arbres, installation permanente in situ, réalisée en 2013, par l'artiste Michèle Lorrain à Saint-Roch-des-Aulnaies. // PHOTO Michèle Lorrain

LES BOURSES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS

Les régions de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue sont les premières signataires d'ententes régionales avec le CALQ. Au cours de l'exercice 2001-2002, 32 bourses ont été accordées à des artistes mauriciens et 15 à des artistes abitibiens. Il s'agit d'un investissement conjoint en parts égales de près de 100 000 \$ du CALQ et des partenaires destiné à financer la réalisation de projets artistiques en lien avec la communauté.

En 2014-2015, le soutien accordé aux artistes par le CALQ et ses partenaires dans le cadre des programmes régionaux s'élevait à 1,2 M\$ et a permis d'attribuer 130 bourses à des créateurs répartis sur l'ensemble du Québec².

En quatorze ans, 1278 artistes distincts auront obtenu une bourse dans le cadre des ententes régionales, pour une somme totalisant 13,4 M\$ (tableau 4).

LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Les régions de l'Estrie et de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ont innové en intégrant à leur entente le soutien aux organismes. En 2003-2004, sept organismes de l'Estrie se sont partagé une enveloppe de 50 000 \$ et quatre organismes de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, une enveloppe de 40 000 \$. Une décennie plus tard, l'aide aux organismes dans le cadre des ententes régionales s'élève, en moyenne, à 1,4 M\$ par année.

En 2014-2015, cet effort conjoint du CALQ et des partenaires régionaux a permis de financer les projets artistiques de 89 organismes répartis sur le territoire québécois³.

En quatorze ans, 243 organismes distincts auront obtenu une subvention dans le cadre des ententes régionales, pour un montant total de 10,8 M\$.

TABLEAU 4

Résultats des ententes régionales pour l'ensemble des régions du Québec (2001-2002 à 2014-2015)

L'ENSEMBLE DES RÉGIONS	ARTISTES	ORGANISMES	TOTAL
Nombre de projets soutenus	1 283	748	2 031
Nombre d'aides accordées *	1 645	748	2 393
Nombre de bénéficiaires distincts	1 278	243	1 521
Contribution du CALQ	6 452 235 \$	5 726 842 \$	12 179 077 \$
Contribution des partenaires	6 974 302 \$	5 050 989 \$	12 025 291 \$
INVESTISSEMENT TOTAL	13 426 537 \$	10 777 831 \$	24 204 368 \$
Aide moyenne par projets	10 465 \$	14 409 \$	

* Bourses ou subventions, incluant les membres de collectif.

D'UNE APPROCHE RÉGIONALE À UNE APPROCHE TERRITORIALE

Les partenariats touchant les communautés autochtones et inuites constituent un avancement sans précédent ayant marqué l'évolution des ententes régionales au cours des dernières années. En 2014-2015, plus de la moitié (55 %) du soutien du CALQ accordé à des artistes ou des organismes s'identifiant à une communauté autochtone ou inuite, découlait d'une entente. L'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) pour la Côte-Nord, ainsi que l'Institut culturel AVATAQ, pour le Nord-du-Québec (secteur Kativik), ont été des partenaires et des collaborateurs précieux, contribuant à structurer l'aide du CALQ à ces communautés. Ces collaborations ont ouvert la voie à la toute dernière entente territoriale ciblant la Jamésie, autre secteur du Nord-du-Québec couvert par l'Administration régionale de la Baie-James.



2 Le tableau 5 présenté en annexe démontre cette évolution de l'aide aux artistes dans le cadre des ententes régionales.

3 Le tableau 6 présenté en annexe démontre cette évolution de l'aide aux organismes dans le cadre des ententes régionales.

4 Les particularités de la métropole

En raison de son poids démographique, de la concentration de créateurs et d'organismes artistiques qu'on y retrouve, en plus de celle des sièges sociaux d'organismes nationaux ou d'associations professionnelles, la métropole obtient la majeure partie des ressources régulières accordées par le CALQ. Une entente dans la région de Montréal se devait de cibler des enjeux particuliers. Le soutien à la diversité s'est imposé. Il est devenu l'élément porteur démontrant que le modèle des ententes régionales peut aussi s'adapter à la réalité complexe de Montréal. La plus récente entente avec cette région porte sur la création, l'innovation, le rayonnement et la diversité des pratiques artistiques professionnelles. Près de 2,6 M\$ ont été investis dans ce dernier cycle triennal de financement, soit de 2013 à 2016, grâce à l'implication de la CRÉ Montréal, du Conseil des arts de Montréal, du Forum Jeunesse de l'Île de Montréal, de la Fondation du Grand Montréal et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Parmi les volets importants découlant de cette entente, un soutien est accordé à la consolidation d'organismes de la relève, aux artistes, aux écrivains et aux organismes professionnels autochtones de Montréal ainsi qu'aux organismes œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques. Le programme de bourses Vivacité Montréal, s'adressant aux artistes issus de l'immigration et des minorités visibles, est aussi mis en place dans le cadre de cette entente.



La beauté de la destruction est une série d'installations du duo d'artistes Louis Couturier et Jacky Georges Lafargue, qui a projeté le paysage minier de Murdochville sur des murs extérieurs de bâtiments, dans 3 municipalités gaspésiennes en 2013.
// PHOTO : Louis Couturier et Jacky Georges Lafargue

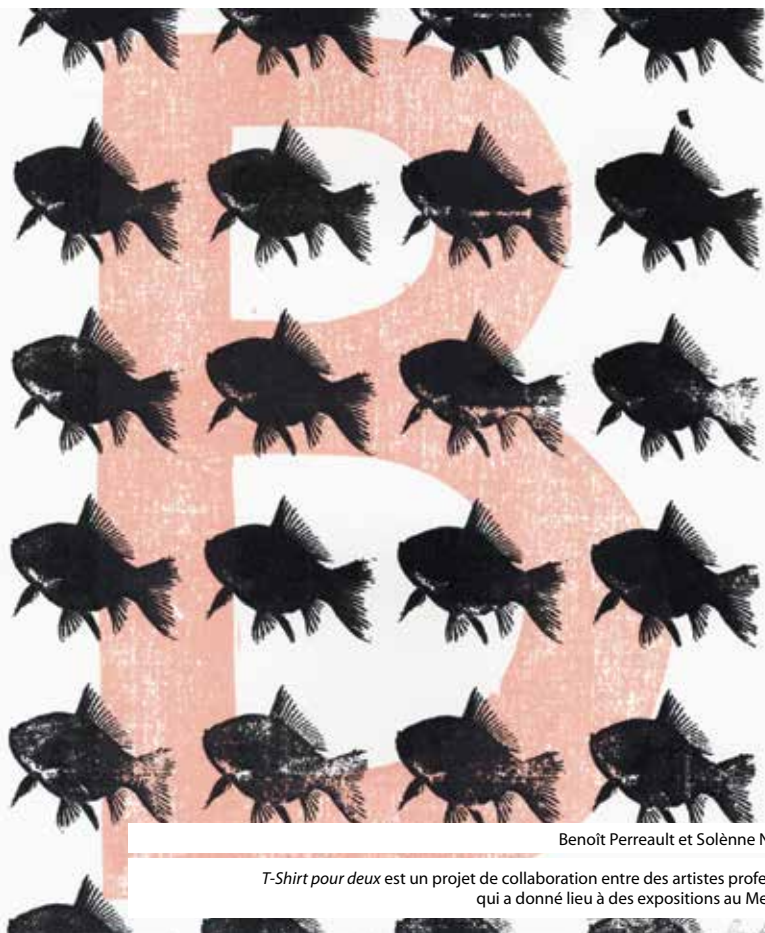
QUELQUES EXEMPLES SIGNIFICATIFS

D'un point de vue plus qualitatif, quelques projets artistiques d'exception, qui ont été soutenus dans le cadre des ententes régionales, auront laissé leur marque.

En voici quelques exemples :

- En Mauricie, l'artiste en arts visuels **Lorraine Beaulieu** frappe l'imaginaire en évoquant l'époque de la drave sur la rivière Saint-Maurice par son projet de sculptures flottantes (2003). Inspirée par l'identité culturelle et les relations de l'homme avec son environnement, l'artiste utilise des matières banales, souvent issues du recyclage pour créer ses sculptures. *Haro sur la rivière* célébrait l'arrêt du flottage du bois et l'amélioration de la qualité de l'eau et de la vie sur les rives de la Saint-Maurice. La population de la Mauricie a été sollicitée pour une cueillette de plus de 28 000 bouteilles d'eau en plastique vides. Quatre sculptures représentant des billes de bois ont flotté sur la rivière en quatre endroits différents pendant trois semaines. Par la suite, une benne de récupération est venue les cueillir. La participation des citoyens à ce détournement momentané de l'usage de cet objet de consommation hors de son cycle de vie a contribué à faire de *Haro sur la rivière* une œuvre engagée et mémorable. Deux années plus tard, Lorraine Beaulieu reprenait, en France, un projet similaire intitulé *Haro sur L'Yonne* (2005)⁴.
- Fasciné par la culture populaire, **Martin Guérin**, artiste interdisciplinaire de l'Abitibi-Témiscamingue, réalise en 2003 un documentaire sur les ventes de garages intitulé *Bric à Brac*. Le film fut sélectionné par la suite dans plusieurs festivals au Québec et en France. En 2005, il reçoit un Prix Desjardins d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue et, en 2013, le Prix du CALQ à la création artistique.
- Dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, **Louis Couturier** réalise, en collaboration avec **Jacky Georges Lafargue**, le projet : *La beauté de la destruction* (2012). L'exploration d'une mine de cuivre lui a permis de récolter des images inédites et d'imaginer des formes installatives composées de projections vidéos sonores, de pièces sculpturales et de grandes photographies, projetées notamment sur des bâtiments. Ses installations ont donné lieu à une projection événementielle à l'occasion du 60^e anniversaire de la fondation de la Ville de Murdochville et ont été reprises lors des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie, à l'été 2013.

En outre, le soutien financier accordé aux projets artistiques dans le cadre des ententes régionales aura encouragé, au fil des ans, la professionnalisation de la pratique artistique en région. Par leurs processus de négociation, de mise en œuvre et d'attribution, ces ententes sont devenues un instrument efficace de sensibilisation auprès des élus municipaux et autres leaders régionaux face aux réalités de la pratique artistique professionnelle, à ses exigences et à ses retombées positives qui contribuent au dynamisme artistique, culturel, social, économique et touristique de leur localité.



Benoît Perreault et Solène Nivet



Aline Beaudoin et Isabel Boucher

T-Shirt pour deux est un projet de collaboration entre des artistes professionnels et des étudiants en sérigraphie chapeauté par l'Atelier Presse Papier en 2012 qui a donné lieu à des expositions au Mexique en 2012 et 2013. // PHOTOS : Atelier Presse Papier

5 Vers un nouveau programme de partenariat territorial pour le développement artistique dans les régions

Au cours des exercices 2013 à 2015, le CALQ a mis en œuvre différents chantiers de réflexion pour redéfinir ses façons de faire afin de mieux épauler les créateurs et les organisations artistiques qui doivent s'adapter à un univers culturel en mutation. Dans le cadre de cet exercice, un sondage auprès de ses clientèles a indiqué qu'elles priorisaient la présence des arts dans l'ensemble des régions du Québec. La démarche a révélé la nécessité de mettre en place un nouveau programme territorial. La conjoncture était également favorable pour une telle révision de l'approche du CALQ en raison de l'adoption du projet de Loi 28 fixant les paramètres de la nouvelle gouvernance territoriale du Québec. Avec ce programme, le CALQ évolue vers un nouveau système d'appariement des sommes qui seront investies par les partenaires de chacun des territoires.

Les modalités, normes et barèmes du nouveau programme territorial proposent une approche en trois volets. Les deux premiers favorisent

d'une part, le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et, d'autre part, le soutien aux organismes artistiques professionnels. Le troisième, fait nouveau, cible le soutien à la mobilité des artistes et des organismes.

Le programme pourra se moduler, comme par le passé, en fonction des orientations de chaque territoire. La répartition des engagements financiers demeurera flexible et tiendra compte des priorités des partenaires régionaux. Ces derniers pourront notamment déterminer quels engagements seront affectés aux différents volets ou attribuer des montants spécifiques à des clientèles ciblées, tels que les artistes de la relève ou des organismes structurants dans la dynamique du territoire.

Le volet 1 cible les projets artistiques impliquant formellement des initiatives de partenariat en lien avec la communauté ou des intervenants d'un territoire. Les objectifs spécifiques visent à soutenir des projets de création, de production ou de diffusion qui favorisent les liens entre les arts et la collectivité, à favoriser l'accessibilité et la promotion des œuvres artistiques et littéraires auprès de la population locale et régionale, ou à contribuer au développement des artistes et des écrivains québécois de toutes générations et de toutes origines.



Haro sur la rivière, a été réalisé en duo par Lorraine Beaulieu et Dominique Roy, à Trois-Rivières, en 2002 et 2003. // PHOTO : Lorraine Beaulieu

Le volet 2 vise à soutenir des projets de création, de production, de promotion et/ou de diffusion favorisant les échanges territoriaux, régionaux, interrégionaux, ainsi que la mise en place de réseaux, de soutenir des projets de consolidation permettant de renforcer la capacité d’actions d’un organisme artistique ou littéraire structurant sur son territoire, ou encore, de développer et de fidéliser des publics à l’égard des œuvres artistiques régionales.

Le volet 3 innove en encourageant la circulation des artistes et des créations artistiques et littéraires à l’intérieur d’une MRC ou sur différents territoires de MRC. Il vise aussi à favoriser la circulation des artistes dans le cadre de projets de création ou de ressourcement. Enfin, il encouragera les organismes soutenus à développer des projets d’accueil d’artistes en résidence ainsi que des projets de coproduction.

Le nouveau programme territorial du CALQ a été conçu dans un esprit de continuité, de clarification et d’allègement des procédures. Il demeure fidèle aux principes fondamentaux qui ont structuré les précédentes ententes régionales, soit une modulation en fonction des spécificités territoriales ainsi que le maintien des acquis développés au fil des ans entre des projets artistiques novateurs et leur communauté d’appartenance.

Publication en version PDF	calq.gouv.qc.ca
Rédaction et analyse	Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles Directrice//Marie Daveluy Geneviève Béliveau-Paquin avec la collaboration de Christiane Gagnon et Christine Dancause, de même que Patricia Nadeau et Julie Labonté de la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l’action régionale.
Révision et production	Directeur//Christian O’Leary Caroline Tremblay Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres
Conception graphique	Beez créativité média
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016	
ISSN	1496-7367 (version imprimée)
ISSN	1496-7375 (version PDF)

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce Constat du CALQ est imprimé sur du Rolland Enviro Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué au Québec à partir d’énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo/UL, Procédé sans chlore et Garant des forêts intactes.

Annexes

TABLEAU 5

Évolution des bourses et des montants accordés aux artistes et aux écrivains par le CALQ et ses partenaires, depuis le début des ententes régionales, selon la région administrative

ENGAGEMENTS Région administrative	2001-2002		2006-2007		2010-2011		2014-2015*	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Bas-Saint-Laurent	-	-	9	100 000	13	99 860	10	120 000
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-	-	17	119 705	-	-	1	10 000
Capitale-Nationale	-	-	27	102 755	7	73 550	-	-
Mauricie	32	100 000	13	93 278	14	90 150	8	95 000
Estrie	-	-	15	100 000	10	80 361	5	60 000
Montréal	-	-	-	-	31	170 000	24	205 000
Outaouais	-	-	-	-	16	74 726	-	-
Abitibi-Témiscamingue	15	100 000	15	100 000	8	100 000	12	100 000
Côte-Nord	-	-	10	82 700	12	82 575	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	22	84 330
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	12	92 100	7	90 000	6	100 000
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	-	-	7	64 044
Laval	-	-	-	-	-	-	-	-
Lanaudière	-	-	-	-	7	94 500	8	107 270
Laurentides	-	-	-	-	9	98 282	-	-
Montréal	-	-	-	-	18	152 795	17	166 713
Centre-du-Québec	-	-	12	95 950	8	64 248	10	120 000
TOTAL	47	200 000	130	886 488	160	1 271 047	130	1 232 357

Nb - Nombre de bourses

\$ - Montants accordés par le CALQ et les partenaires

* En 2014-2015, les régions de la Capitale-Nationale, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et des Laurentides étaient en processus de renouvellement de leur entente respective et une première entente avec la région de Laval était en négociation. Pour la région du Saguenay, une bourse a tout de même été accordée dans le cadre de l'échange de résidence entre Saguenay et Montréal.



Histoire de mâchoires, présentée au Théâtre Hector-Charland en janvier 2012, est une œuvre chorégraphique de Julie Boisvert qui conjugue la danse et le dessin. // PHOTO : Flavia Majlis

TABLEAU 6

Évolution des subventions accordées aux organismes par le CALQ et ses partenaires, depuis le début des ententes régionales, selon la région administrative

ENGAGEMENTS Région administrative	2003-2004*		2006-2007		2010-2011		2014-2015**	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Bas-Saint-Laurent	-	-	1	15 000	11	195 000	16	315 000
Saguenay—Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitale-Nationale	-	-	-	-	8	200 000	-	-
Mauricie	-	-	-	-	6	104 850	7	128 950
Estrie	7	50 000	-	-	1	688	7	80 000
Montréal	-	-	-	-	20	284 944	19	239 000
Outaouais	-	-	-	-	5	90 000	-	-
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	6	80 834	6	80 000
Côte-Nord	-	-	-	-	1	7 854	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	4	40 000	1	7 900	8	80 000	5	105 000
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	-	-	5	68 456
Laval	-	-	-	-	-	-	-	-
Lanaudière	-	-	-	-	-	-	12	211 814
Laurentides	-	-	-	-	14	195 000	-	-
Montérégie	-	-	-	-	10	125 000	3	29 240
Centre-du-Québec	-	-	3	30 000	-	-	9	144 550
TOTAL	11	90 000	5	52 900	90	1 364 170	89	1 402 010

Nb - Nombre d'organismes


\$ - Montants accordés par le CALQ et les partenaires

* Le soutien aux organismes dans le cadre des ententes régionales a débuté en 2003 à la différence du soutien aux artistes qui était disponible dès 2001.

** En 2014-2015, les régions de la Capitale-Nationale, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et des Laurentides étaient en processus de renouvellement de leur entente respective et une première entente avec la région de Laval était en négociation.



L'hiver en été est une œuvre éphémère réalisée à l'aide de plastiques agricoles, à l'été 2015, par l'artiste en arts visuels Emilie Rondeau, à la Station plein air de Saint-Pacôme. // PHOTOS : Nicolas Gagnon



Petit bout de terre salée
Battures balayées par les vents
L'enfant virevolte
Colliers de varech
Entre les doigts

Enracinerrance est un projet d'exposition-dialogue entre le photographe Bruno Santerre et l'écrivaine Thuy Aurélie Nguyen
présenté aux Jardins de Métis de juin à septembre 2015. // PHOTO : Ève de Garie-Lamanque